

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

### ACTION COLLECTIVE EN LIEN AVEC LES DOSSIERS RÉSIDENTIELS DE LA PYRRHOTITE DE LA VAGUE 2B

*Chantale Arseneault, es qualité de liquidatrice de la Succession Jean-Paul  
Arseneault c. AtkinsRéalis Canada Inc. et Alain Blanchette, n° 400-06-000009-257*

Le présent Formulaire de réclamation doit être envoyé par courriel à [pyrrhotite@lamberttherrien.ca](mailto:pyrrhotite@lamberttherrien.ca), par la poste ou directement en personne au bureau des avocats Lambert Therrien, à l'adresse suivante :

**LAMBERT THERRIEN S.E.N.C.**  
25, RUE DES FORGES, BUREAU 410  
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A 6A7  
Téléphone : 819-376-9212  
Site Internet: <https://lamberttherrien.ca>

**LE PRÉSENT FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DOIT PARVENIR À  
L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS AU PLUS TARD LE 5 OCTOBRE 2025.**

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils pour remplir le Formulaire de réclamation, vous pouvez retenir les services d'un avocat à vos propres frais ou communiquer sans frais avec l'Avocat du Groupe au [pyrrhotite@lamberttherrien.ca](mailto:pyrrhotite@lamberttherrien.ca).

Les demandeurs ou leurs représentants doivent aviser l'Administrateur des réclamations sans délai de tout changement ou correction de nom, d'adresse, de numéro de téléphone ou de représentation juridique.

## SECTION 1 – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ D'UNE RÉCLAMATION

Une Réclamation sera **valide** uniquement si :

- a) vous êtes propriétaire d'une résidence unifamiliale, d'un jumelé et/ou d'un multilogement ;
- b) les fondations de ladite résidence ont été coulées entre le 15 mai 2003 et le 28 novembre 2007 inclusivement ;
- c) les fondations de ladite résidence ont été coulées avec du béton fourni par Béton Laurentide inc., Construction Yvan Boisvert inc. ou toute autre bétonnière et dont le granulat utilisé pour fabriquer le béton provient de la Carrière B. & B. inc.;
- d) les fondations de ladite résidence sont affectées par la présence de pyrrhotite dans le granulat à hauteur de 0,23% ou plus en volume entrant dans la composition du béton utilisé;
- e) vous avez obtenu, pour la première fois, un rapport d'expertise datant de trois (3) ans et moins en date du dépôt de la Demande d'autorisation d'exercer une action collective pour fins de règlement, soit le 28 avril 2025;
- f) le rapport d'expertise confirme la présence de pyrrhotite à hauteur de 0,23% ou plus en volume;
- g) le rapport d'expertise conclut à la nécessité d'effectuer des travaux de réparation des fondations ou à un risque élevé de dommages nécessitant à terme le remplacement des éléments de béton;
- h) vous soumettez une facture ou une soumission préparée par un entrepreneur démontrant le coût des travaux de réparation des fondations ; et
- i) vous soumettez un formulaire de réclamation valide **au plus tard le 5 octobre 2025 (soit soixante-quinze (75) jours suivant le Jugement d'Approbation de l'Entente par le Tribunal)**, conformément aux termes du protocole de distribution, lequel est disponible sur le site de l'administrateur des réclamations, Lambert Therrien s.e.n.c. (« **Lambert Therrien** »).

Toute Réclamation sera **invalide** si vous faites une réclamation pour une résidence :

- a) dont seules les semelles des fondations sont affectées par la pyrrhotite ;
- b) alors que vous avez procédé à la réalisation de travaux sur les fondations affectées par la pyrrhotite avant le 31 mars 2025, sans avoir transmis au préalable une mise en demeure aux défendeurs ;

- c) alors que vous avez acheté votre résidence après le 22 juin 2011, soit la date d'entrée en vigueur du programme de la Société d'habitation du Québec (« SHQ ») ;
- d) alors que votre réclamation a déjà été résolue ou quittancée dans le cadre d'une autre procédure légale ou d'un autre règlement privé hors cour.

**VEUILLEZ JOINDRE A VOTRE RECLAMATION TOUTES LES PIECES REQUISES**

## SECTION 2 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Adresse :**

<i>Numéro civique :</i>	
<i>Rue :</i>	
<i>Appartement :</i>	
<i>Ville (municipalité)</i>	
<i>Province :</i>	
<i>Code postal :</i>	

**Adresse civique de l'immeuble affecté par la pyrrhotite :**

<i>Numéro civique :</i>	
<i>Rue :</i>	
<i>Appartement :</i>	
<i>Ville (municipalité)</i>	
<i>Province :</i>	
<i>Code postal :</i>	

*Veillez remplir cette section avec l'information du demandeur. Si vous présentez une demande au nom d'autrui ; veuillez également remplir la section 2.1 – identification du représentant (page suivante)*

## SECTION 2.1 – IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT (LE CAS ÉCHÉANT)

*Veillez remplir cette section si vous présentez une demande à titre de représentant d'autrui, auquel cas toute correspondance vous sera envoyée à titre représentant.*

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Lien avec le demandeur :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Adresse :**

<i>Numéro civique :</i>	
<i>Rue :</i>	
<i>Appartement :</i>	
<i>Ville (municipalité)</i>	
<i>Province :</i>	
<i>Code postal :</i>	

**Adresse civique de l'immeuble affecté par la pyrrhotite :**

<i>Numéro civique :</i>	
<i>Rue :</i>	
<i>Appartement :</i>	
<i>Ville (municipalité)</i>	
<i>Province :</i>	
<i>Code postal :</i>	

### SECTION 3 – DÉCLARATION

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, déclare ce qui suit :  
(nom en lettres moulées)

1. Je suis propriétaire de l'immeuble sis au (adresse civique de la résidence affectée par la pyrrhotite):

<i>Numéro civique :</i>	
<i>Rue :</i>	
<i>Appartement :</i>	
<i>Ville (municipalité)</i>	
<i>Province :</i>	
<i>Code postal :</i>	

2. Les fondations de la résidence pour laquelle je présente une réclamation ont été coulées le ou vers le : \_\_\_\_\_ (date) ;
3. Le béton ayant servi à la construction de ma résidence provient de la bétonnière \_\_\_\_\_ (nom de la bétonnière);
4. Je joins au présent formulaire de réclamation :

a) Une preuve de propriété de la résidence, soit le document suivant :  
\_\_\_\_\_  
(identification du document communiqué) ;

b) Une facture de béton ou un permis de construction ou tout autre document probant démontrant la date de construction, soit :  
\_\_\_\_\_  
(identification du document communiqué) ;

c) Le rapport d'expertise démontrant que les fondations de la résidence sont affectées par la présence de pyrrhotite dans le granulat à une hauteur de 0,23% ou plus et qui conclut à la nécessité d'effectuer des travaux de réparation des fondations ou à un risque élevé de dommages nécessitant à terme le remplacement des éléments de béton :  
\_\_\_\_\_  
(firme retenue pour la préparation du rapport d'expertise et date du rapport) ;

- d) Une facture ou une soumission préparée par un entrepreneur démontrant le coût de réparations des fondations, soit : \_\_\_\_\_  
(identification du nom de l'entrepreneur et de la date de la soumission ou de la facture<sup>1</sup>).
5. Par la présente, j'autorise l'Administrateur des réclamations à communiquer avec moi afin d'administrer ma réclamation ;
6. Je n'ai jamais reçu ou refusé une indemnité par le biais d'autres procédures ou de règlements privés et/ou offert une quittance relativement à toute réclamation liée à un potentiel problème de pyrrhotite de ma résidence<sup>2</sup> ;
7. Je déclare, sous peine de parjure, que les informations contenues dans le formulaire de réclamation sont véridiques et exactes ;

ET J'AI SIGNÉ, CE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

---

<sup>1</sup> S'il y a plus d'une facture, il est obligatoire que celle-ci soit soumise accompagnée d'un tableau Excel comprenant chacun des montants et la somme totale des factures avant taxes. Les factures devront nous être fournies sous format numérique seulement. Aucun original en format papier ne sera accepté.

<sup>2</sup> **Si vous avez déjà reçu ou refusé une indemnité par le biais d'autres procédures et de règlement privés et/ou vous avez offert une quittance relativement à de potentiels problèmes de pyrrhotite** relié à votre immeuble, vous ne pouvez signer la présente Déclaration. Veuillez décrire les détails de l'indemnité reçue et des réclamations dans un document séparé, joint à votre formulaire de réclamation.